



PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique en vue d'exploiter, après extension, un élevage de volailles de chair de 192 500 emplacements au lieu-dit «30 La Ville Zine » à NEANT-SUR-YVEL (56430) sera ouverte en mairie de NEANT-SUR-YVEL, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 16 septembre 2019 à 9h00 au vendredi 18 octobre 2019 à 17h00.

Ce projet, présenté par M Yvon JUMEL, domicilié au « 30, la Ville Zine » à NEANT SUR YVEL (56430) porte sur une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- 1 dossier produit par le bureau d'études ETUDES-ENVIRONNEMENT, dont une étude d'impact et son résumé non technique
- l'avis du directeur régional des affaires culturelles
- l'avis de l'autorité environnementale du 7 mars 2019 et le mémoire en réponse à cet avis du 21 juin 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairie de NEANT-SUR-YVEL aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr). Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en mairies de MAURON (56), PAIMPONT (35) et TREHORENTEUC (56) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celles-ci.

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire ou auprès du bureau d'études ETUDES-ENVIRONNEMENT –ZA de Kervault Est - 9 rue Edmé Mariotte - 56230 QUESTEMBERG – tél : 02.97.26.57.47. – mail : bureau@etudes-environnement-questembert.fr.

M. Bernard DESCOUR, attaché principal de la fonction publique territoriale à la retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes en mairie de NEANT-SUR-YVEL:

- le lundi 16 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le samedi 5 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 18 octobre de 14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de NEANT-SUR-YVEL. Celles-ci pourront être adressées par correspondance ou par courriel au commissaire enquêteur en mairie de NEANT-SUR-YVEL (adresse postale : 2 place de la liberté 56430 NEANT SUR YVEL / courriel : mairie-neant-sur-yvel@orange.fr), pendant toute la durée de l'enquête. Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de NEANT-SUR-YVEL. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale emportant déclaration au titre de la loi sur l'eau, assortie de prescriptions, délivrée par le préfet du Morbihan, ou un refus.